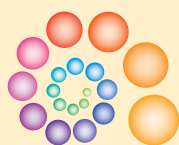


Ordre des éducatrices et des
éducateurs de la petite enfance
RAPPORT ANNUEL

2008-2009

Ériger de solides fondations



ORDRE DES ÉDUCATRICES
ET DES ÉDUCATEURS
DE LA PETITE ENFANCE

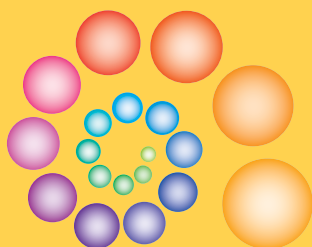
COLLEGE OF
EARLY CHILDHOOD
EDUCATORS

Ériger de solides fondations



Une corbeille « des événements marquants »

Le 9 septembre 2009, une corbeille « des événements marquants » a été placée à l'entrée des nouveaux bureaux de l'Ordre pour que les visiteurs puissent retracer les premiers moments de notre histoire. Intéressante coïncidence, un an plus tôt, jour pour jour, l'Ordre recevait sa première demande d'inscription.





Christine Forsyth,
présidente

Message du Conseil transitoire

En août 2007, la ministre des Services à l'enfance et à la jeunesse a nommé un Conseil transitoire formé de neuf membres, dont deux membres du public, représentant les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance de l'Ontario. Ce Conseil transitoire était chargé de mettre sur pied l'organisme de réglementation de la profession créé en vertu de la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*. Au cours d'une période de 18 mois, le Conseil transitoire a élaboré trois règlements qui ont été approuvés par le Conseil des ministres de l'Ontario (les Règlements de l'Ontario sur l'inscription, la faute professionnelle et la désignation des régions géographiques), les règlements administratifs de l'Ordre, ses politiques, son infrastructure administrative, les plans de ressources humaines (y compris l'embauche du personnel de l'Ordre) ainsi qu'un plan financier et d'activités pluriannuel. Il a de plus obtenu le financement bancaire et une garantie de prêt, loué des locaux, aménagé les bureaux de l'Ordre dans un endroit accessible, communiqué à grande échelle avec les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance partout en Ontario, y compris les professionnels et les parties prenantes francophones et des Premières nations, rencontré les groupes d'intervenants et mené des programmes de prise de contact et d'évaluation à l'échelon communautaire.

Le Conseil transitoire a également mis sur pied un système intégré de gestion de l'information, élaboré des critères et des procédés applicables à l'inscription et aux élections, et conclu des contrats avec des firmes professionnelles pour obtenir les services dont l'Ordre avait besoin. À la fin de son mandat en février 2009, le Conseil transitoire a eu le plaisir de remettre entre les mains du premier conseil de l'Ordre un organisme entièrement financé et fonctionnel qui avait reçu plus de 20 000 demandes d'inscription.

Pour s'acquitter de son mandat, le Conseil transitoire a reçu l'appui généreux du conseil d'administration et du personnel de direction de l'Association francophone à l'éducation des services à l'enfance de l'Ontario et de l'Association of Early Childhood Educators Ontario, l'appui d'autres organismes tels que Family Support Institute of Ontario, Early Childhood Resource Teacher Network of Ontario et l'Association ontarienne de garde d'enfants à domicile, ainsi que le soutien du personnel très dévoué du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Beaucoup d'autres personnes aussi consciencieuses qu'engagées, et tout particulièrement les membres du personnel de l'Ordre, ont prêté leur expertise, leur soutien et leur bon sens de l'humour au Conseil transitoire pour l'aider à s'acquitter du mandat très lourd dont il était investi. À toutes ces personnes, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude et nous espérons qu'elles sont satisfaites et fières des résultats de cet extraordinaire travail de collaboration.

Je tiens également à remercier chaleureusement les membres du Conseil transitoire. Ces personnes se sont montrées à la hauteur du défi. Elles ont fait preuve de sacrifice, de travail et de détermination dans cette tâche, et ont vu à ce que l'organisme d'autoréglementation de la profession, qui n'était jusqu'alors qu'un rêve de longue date, devienne enfin une réalité tangible. Travailler avec ces personnes a été pour moi un grand honneur et un privilège.

Christine Forsyth, présidente

ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE



De gauche à droite : Dainora Juozapavicius (registreure de transition), Christine Forsyth (présidente), Mary Fisher, LuAnn Hill-MacDonald, Elizabeth Matte, Lois Mahon, Dale Shipley. Absentes : Leah Yuyitung, Brenda Stagg, Suzanne Dufour.



Lois Mahon,
présidente

Message du conseil de l'Ordre

La création de l'Ordre couronne plus de 20 ans de fierté, de vision et de détermination de la part de notre profession. Tout au long de ma carrière, j'ai moi-même rêvé de voir le jour où notre profession jouirait d'une telle reconnaissance. Il va sans dire que j'étais très heureuse d'être nommée membre du Conseil transitoire de l'Ordre. Après y avoir siégé pendant 18 mois, j'ai ensuite été élue première présidente de l'Ordre le 24 février 2009. Je suis très honorée d'occuper ce poste et c'est une responsabilité que je prends très au sérieux.

En adoptant la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, le gouvernement de l'Ontario a affirmé que les membres de notre profession possèdent des compétences et une formation spécialisées tout à fait uniques. Il a également affirmé que notre profession est capable de s'autoréglementer en établissant des normes d'exercice et en s'assurant que seuls des EPE hautement qualifiés, capables et responsables travaillent avec les enfants et les familles de l'Ontario. Notre Ordre étant le premier organisme de réglementation de notre profession au Canada, notre travail servira de modèle aux autres provinces et territoires.

La première fois que j'ai rencontré les membres du Conseil transitoire, je ne savais pas encore très bien ce que l'Ordre serait ou ce qu'il ferait. C'est pourquoi je comprends l'incertitude que certaines de mes collègues dans le domaine ont ressentie au moment de la mise sur pied de l'Ordre et du début de l'inscription. Avec le temps, j'ai compris clairement que l'Ordre existe pour protéger l'intérêt public. Pour faire son travail, l'Ordre est tenu d'établir les normes minimales de l'adhésion à la profession et d'inscrire uniquement les personnes qui répondent à ces normes. L'Ordre travaille également à l'élaboration de normes d'exercice et d'un code de déontologie et crée les procédés de traitement des plaintes provenant du public ainsi que les mesures disciplinaires qui s'imposent.

En échange de l'autoréglementation de la profession, le gouvernement exige que l'Ordre élabore des politiques et procédures pour s'acquitter de ses fonctions. Ces politiques et procédures sont établies par le conseil, ses comités et le personnel de l'Ordre. C'est là un bon exemple de la façon dont l'Ordre nous permet de nous autoréglementer et d'utiliser nos connaissances spécialisées de l'éducation de la petite enfance pour établir des normes et des directives qui engendrent un niveau de professionnalisme élevé. C'est aussi la raison pour laquelle l'autoréglementation représente une réalisation majeure et hautement respectée dans notre profession.

Lorsqu'une profession s'autoréglemente, l'organisme qui la représente doit financer lui-même ses activités en prélevant une cotisation annuelle auprès de ses membres. L'Ordre ne reçoit aucun financement du gouvernement ou d'autres sources. Il assure son fonctionnement uniquement au moyen des cotisations annuelles de ses membres. Votre cotisation annuelle de 150 \$ finance le travail de l'Ordre, y compris les dépenses des membres élus de votre conseil et les dépenses d'exploitation engagées par l'Ordre pour embaucher du personnel, obtenir des services juridiques et offrir des services aux membres.

La profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance jouit maintenant d'un statut professionnel au même titre que 34 autres professions autoréglementées de l'Ontario, notamment la profession infirmière, les sages-femmes, les travailleuses et travailleurs sociaux, la profession enseignante et les médecins. L'Ordre voit à ce que seules des personnes qualifiées, compétentes et responsables travaillent en éducation de la petite enfance, permettant ainsi à la profession de mieux servir les enfants et les familles.

La création de l'Ordre est le fruit d'un immense travail, mais il y aura encore beaucoup à faire. Je tiens à remercier très sincèrement les membres du Conseil transitoire ainsi que les membres élus et nommés du premier conseil de l'Ordre, qui nous ont emmenés, avec un dévouement sans bornes, au point où nous en sommes aujourd'hui. Nous avons 15 764 membres inscrits à la fin de notre premier exercice financier. Je tiens également à remercier notre registrature, le personnel de l'Ordre ainsi que les personnes non-membres du conseil qui siègent aux comités statutaires et non statutaires. Comme vous le verrez dans ces pages, l'Ordre est en train d'ériger de solides fondations pour réglementer la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance dans l'intérêt du public.

Lois Mahon, présidente

ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE



Derrière, de gauche à droite : Susan Bebonang, Anna Baas-Anderson, Leslie Kopf-Johnson, Diane Martin, Delora Deravi, Marian Archer, Richard Winters, Theresa Kralovensky, Carol Crill Russell, Aurelia Di Santo, Nerene Virgin, Younglee Ha, Darlene Edgar, Mary Gordon, Heather Yeo (vice-présidente). *Devant, de gauche à droite* : Eugema Ings, Roxanne Lambert, Nici Cole, Lois Mahon (présidente), Linda Cottes, Christine Forsyth. *Absentes* : Lexi Goring, Brigitte Berneche, Janette Pelletier.



Dainora Juozapavicius,
registrateur et
chef de la direction

Message de la registrateur

Le premier exercice financier de l'Ordre s'est terminé au cours d'une période décisive pour le secteur de l'apprentissage et du soin de la petite enfance. Le 15 juin 2009, M. Charles Pascal publiait son rapport intitulé Dans l'optique de notre meilleur avenir : Mise en oeuvre de l'apprentissage des jeunes enfants en Ontario. Dans ce rapport, M. Pascal recommande que des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) travaillent en partenariat avec des enseignantes et des enseignants pour offrir aux enfants l'apprentissage à temps plein et des programmes et services de journée prolongée. Le premier conseil de l'Ordre, formé de membres élus et de membres nommés, a été complètement absorbé par son travail et a pu, dès la publication du rapport, donner son appui à cette initiative des plus novatrices. Quelle synchronisation incroyable!

Au cours du premier exercice de l'Ordre, de juillet 2008 à juin 2009, le personnel a travaillé avec le Conseil transitoire et le premier conseil de membres élus et nommés pour mettre l'Ordre sur pied. Au tout début de l'exercice, l'Ordre était doté d'une équipe professionnelle de base qui lui a permis de démarrer. Cette équipe a aidé le Conseil transitoire à élaborer les politiques et pratiques essentielles et à lancer une étude de marché visant à identifier les messages lui permettant de prendre contact avec les professionnels de l'éducation de la petite enfance et de savoir où les trouver. Le personnel a également travaillé en collaboration avec le Conseil transitoire pour élaborer un plan de communications prévoyant des efforts de collaboration pour rencontrer les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance et leur parler de l'Ordre et des exigences de l'inscription.

C'est au cours de la période de transition que l'Ordre a tenu ses premières élections partout dans la province, un projet qui a demandé énormément d'organisation au personnel. Le premier conseil de membres élus et nommés définira la vision et les valeurs de l'Ordre et mettra en oeuvre les politiques essentielles pour régir la profession tout en protégeant les enfants et les familles de l'Ontario.

Au cours de la première réunion du nouveau conseil tenue les 24 et 25 février 2009, les membres ont reçu de la formation sur l'autoréglementation et sur ce qu'elle représente pour la profession. L'Ordre fonctionne d'une manière différente de nombreux organismes sans but lucratif en ce sens que ses rôles et ses pouvoirs sont dictés par la Loi et ses règlements d'application. Les membres du conseil ont appris ce que sont leurs responsabilités et ce que signifie régir la profession dans l'intérêt du public.

En plus d'apporter un soutien majeur au premier conseil de membres élus et nommés et à ses comités, le personnel de l'Ordre a traité un nombre incroyable de demandes d'inscription de janvier à juin 2009. Il a fallu embaucher du personnel temporaire pour aider à gérer le grand nombre de demandes d'inscription que l'Ordre recevait tous les jours. Des procédures ont également été révisées afin d'accélérer le traitement des demandes d'inscription. L'acquisition de matériel informatique et de logiciels de gestion des services aux membres a également fait partie de ce travail et, comme dans toutes les tâches de démarrage, il a fallu un certain temps pour que le Service de l'inscription fonctionne comme une machine bien huilée.

En juin 2009, l'Ordre avait reçu plus de 23 000 demandes d'inscription, dont plus de 15 000 sont arrivées au mois de janvier. Il avait également délivré 15 764 certificats d'inscription. Nous aimerions remercier sincèrement le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse d'avoir assumé les frais de dossier de 75 \$ de toutes les personnes qui ont fait leur demande d'inscription avant le 31 janvier 2009. Cette mesure a certainement rendu service à un grand nombre de membres.

En mars 2009, après deux déménagements, l'Ordre s'est installé dans ses locaux permanents au 19^e étage du 438, avenue University à Toronto. Le 12 mai 2009, il a tenu sa réception inaugurale. L'emménagement de ses bureaux dans un endroit permanent marque un important jalon de l'histoire de l'Ordre et pour le personnel, c'est certainement l'un des points saillants du premier exercice.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude au personnel de l'Ordre, aux membres élus et nommés du premier conseil et aux membres du Conseil transitoire qui ont travaillé très fort et avec persévérance tout au long du premier exercice de l'Ordre.

Le prochain exercice de juillet 2009 à juin 2010 promet d'être bien rempli non seulement pour l'Ordre, mais pour l'ensemble de la profession. Pendant que l'Ordre continue de s'établir, nous attendons tous avec impatience de voir comment le rapport de M. Pascal contribuera à créer un système révolutionnaire d'apprentissage et de garde de la petite enfance en Ontario.

Ce sera pour moi un plaisir de partager avec vous ces événements des plus intéressants au cours de la prochaine année!

Dainora Juozapavicius, registrateur et chef de la direction
ORDRE DES ÉDUCATRICES ET DES ÉDUCATEURS DE LA PETITE ENFANCE

Rapport du vérificateur

À l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance

Nous avons effectué la vérification du bilan de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance en date du 30 juin 2009, ainsi que celle des résultats d'exploitation de l'état des changements de l'avoir net et de l'état de l'encaisse pour l'exercice clos à cette date. Ces états financiers relèvent de la direction de l'Ordre. Notre responsabilité était circonscrite à exprimer une opinion au sujet de ces états financiers, en fonction de notre vérification.

Notre vérification a été réalisée conformément aux normes de vérification canadiennes généralement reconnues. Ces normes exigent que nous élaborions et réalisons une vérification afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude. Une vérification comprend aussi un examen sous forme de tests, qui vise à mettre à l'épreuve les éléments probants qui soutiennent les montants et les divulgations inclus dans les états financiers. Une vérification comprend aussi une évaluation des principes comptables et des estimations comptables significatives utilisés par la direction, ainsi que la présentation globale des états financiers.

À notre avis, ces états financiers représentent de façon juste, à tous les égards matériels, la situation financière de l'Ordre en date du 30 juin 2009 et les résultats de ses activités et de ses mouvements de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et ce, conformément aux principes comptables canadiens généralement reconnus.

Soberman LLP

Comptables agréés

Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada, le 30 octobre 2009

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

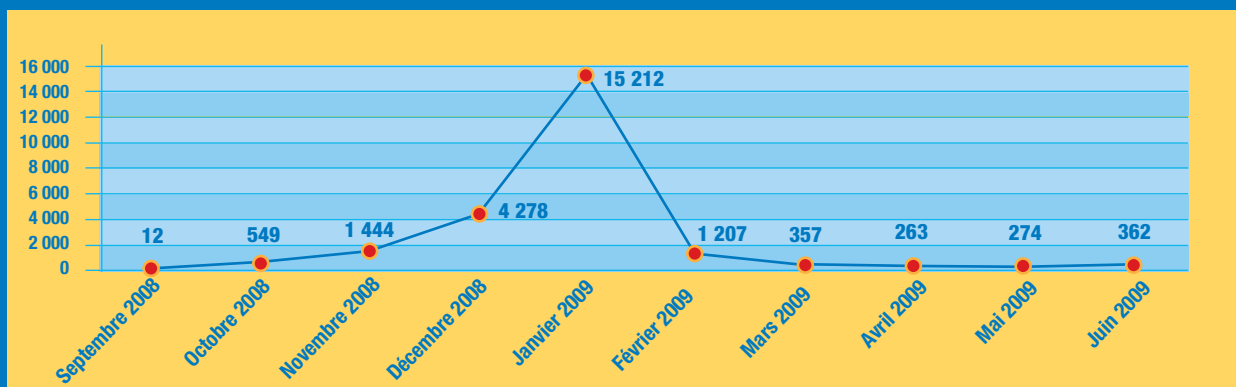
Au 30 juin	2009	2008
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 283 716	26 292
Débiteurs	21 919	-
Frais payés d'avance et divers	90 498	2 809
	1 396 133	29 101
Équipement et obligations locatives	1 130 898	21 515
	2 527 031	50 616
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	135 673	55 254
Recettes reportées	2 803 088	-
	2 938 761	55 254
Engagements		
ACTIF NET		
Actif net investi dans l'équipement et les obligations locatives	1 130 898	21 515
Actif net non affecté (insuffisance)	(1 542 628)	(26 153)
	(411 730)	(4 638)
	2 527 031	50 616

On peut obtenir la version complète des états financiers vérifiés auprès du bureau de la registrature.

ÉTAT DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION

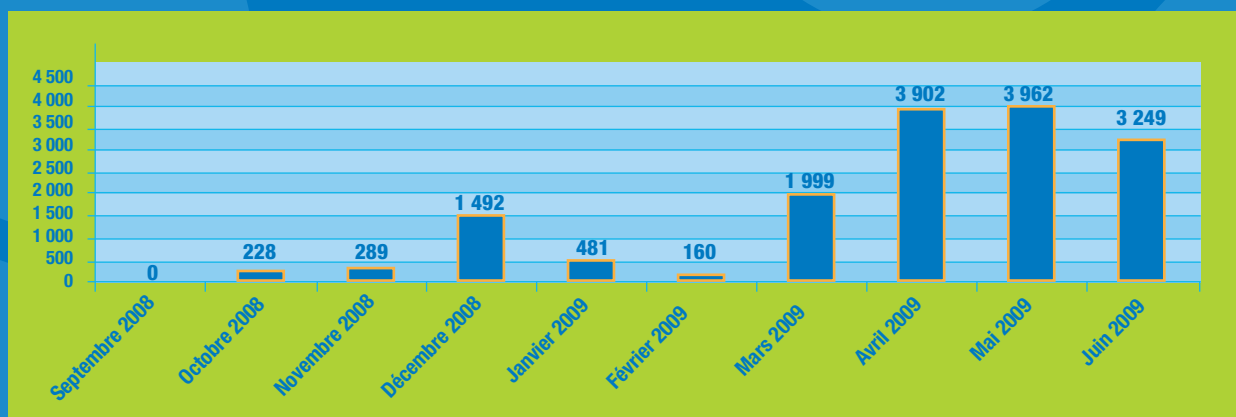
	Exercice clos le 30 juin 2009	Du début (15 juin 2007) au 30 juin 2008
RECETTES		
Droits d'inscription et frais de dossier	2 388 713	-
Subventions	-	570 700
	2 388 713	570 700
DÉPENSES		
Salaires et avantages sociaux	820 629	43 162
Frais juridiques	688 162	261 879
Services de consultation	292 142	-
Loyer	230 034	19 504
Impression et conception graphique	132 519	245
Messageries et frais de poste	74 834	16
Frais professionnels – autres	64 937	128 247
Frais de bureau et frais généraux	61 270	8 115
Ressources humaines	56 701	10 436
Communications et marketing	54 586	92 225
Réunions du conseil	50 052	-
Frais bancaires	38 161	2 692
Projets	29 445	-
Réparations et entretien	25 888	1 793
Frais de carte de crédit	20 984	-
Téléphone	17 196	4 669
Matériel de bureau	16 999	-
Traduction	16 129	-
Fournitures informatiques	14 603	-
Réunions des comités	12 451	-
Conseil - communications/prise de contact	6 803	-
Assurances	5 448	-
Intérêt	5 354	-
Tenue de livres	2 835	1 031
Amortissement	57 643	1 324
	2 795 805	575 338
Insuffisance des recettes sur les dépenses	(407 092)	(4 638)

Demandes d'inscription reçues



Total : 23 958

Demandes d'inscription traitées



Total : 15 764

Nombre de membres par circonscription électorale/région géographique

1. Région du Nord et du Nord-Est	895
2. Région de l'Est	1 213
3. Région du Sud-Est	559
4. Région du Centre-Est	2 436
5. Région de Toronto	4 126
6. Région du Centre-Ouest	2 894
7. Région de Hamilton/Niagara	1 370
8. Région du Sud-Ouest	2 262
9. Hors région	9
TOTAL	15 764



Au 30 juin 2009

Ériger les fondations

Au cours de sa première année d'activités, l'Ordre a accordé une importance primordiale à l'établissement de fondations solides. La mise sur pied de l'Ordre est partie de zéro et a commencé par le travail juridique et organisationnel effectué par le Conseil transitoire.



Travail du Conseil

transitoire : créer le plan directeur de la conception de l'Ordre, ériger la structure

Du 13 août 2007 au 13 février 2009

Cadre juridique

Conformément à la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, le Conseil transitoire a établi le cadre juridique permettant à l'Ordre de mener ses activités solidement. Il a élaboré des règlements clés, y compris les Règlements sur l'inscription, la faute professionnelle et la désignation des régions géographiques (circonscriptions électorales). Il a également élaboré et mis en oeuvre un certain nombre de règlements administratifs, y compris un règlement administratif général et des règlements portant sur les frais et les cotisations, les élections et les comités. Tous ces règlements ont formé le cadre juridique qui a donné à l'Ordre l'orientation nécessaire pour inscrire ses membres, mener ses activités et tenir des élections dans le but de créer le premier conseil de membres élus et nommés.

Politiques et procédures

Le Conseil transitoire a mis en place d'importantes politiques et procédures, dont un grand nombre portent sur l'inscription des membres. Il a notamment établi les exigences de l'adhésion à la profession, créé un processus d'inscription, dressé la liste de programmes d'études postsecondaires approuvés et publié un formulaire de demande d'inscription et un guide d'accompagnement qui ont facilité l'inscription des membres à partir d'octobre 2008. En plus d'élaborer un processus d'élections, un processus d'étude en vue de l'établissement des normes d'exercice, et une politique relative aux indemnités quotidiennes et aux dépenses, il a formulé des directives applicables au comité des mises en candidature et conclu des ententes de confidentialité. Toutes ces politiques et procédures sont indispensables au bon fonctionnement de l'Ordre.

Ressources humaines

Le Conseil transitoire a embauché la registrateure de transition, la plupart des membres du personnel de base de l'Ordre, y compris la directrice de l'Inscription et la directrice de l'Exercice professionnel, ainsi que le personnel administratif et financier dont l'Ordre avait besoin pour fonctionner, inscrire ses membres et tenir les premières

élections des membres du conseil. Le Conseil transitoire a également créé une grille des salaires et des avantages sociaux et conclu des contrats d'emploi et de consultation.

Opérations

Au cours de la période de transition, un plan financier et d'activités pluriannuel a été créé et des politiques et procédures financières ont temporairement été mises en place. Le Conseil transitoire a travaillé avec une entreprise de conception pour créer l'image de marque de l'Ordre, avec un logo, un site Web et du matériel d'information. Après avoir effectué un sondage exhaustif dans le but de déterminer les messages à diffuser pour faire connaître l'Ordre et les moyens de communication à utiliser, les membres du Conseil transitoire ont consulté les parties prenantes et fait plus de 60 présentations partout en Ontario. Pour effectuer ce travail, ils ont reçu le soutien très apprécié et les efforts de coordination de l'Association francophone à l'éducation des services à l'enfance de l'Ontario, de l'Association of Early Childhood Educators Ontario et du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. L'information sur l'Ordre et sur l'inscription des membres a été distribuée partout dans la province en français et en anglais.

Les membres du Conseil transitoire ont sélectionné un consultant qui les a aidés à définir les besoins en technologie de l'information (TI) de l'Ordre et à acquérir les services d'un concepteur de systèmes et d'un fournisseur de services de soutien pour l'Ordre. Ce travail consistait également à obtenir un nom de domaine, à organiser l'hébergement Web et à installer les ordinateurs et les logiciels ainsi que le soutien TI nécessaire. Il était également essentiel de concevoir et de mettre en oeuvre un système de gestion des membres pour que l'Ordre puisse inscrire ses membres avec efficacité.

En plus de concevoir un logiciel de gestion des membres, le personnel a consacré beaucoup de temps à l'élaboration d'un processus graduel de réception et d'étude des demandes d'inscription, et a interconnecté ce processus avec le logiciel. Dans les années à venir, ce système permettra à l'Ordre d'offrir à ses membres divers services, y compris la possibilité de renouveler leur adhésion en ligne.

En mars 2009, l'Ordre a emménagé dans ses locaux permanents au 438, avenue University à Toronto, en Ontario. Avant cela, le personnel a travaillé dans deux bureaux temporaires. Pour loger l'Ordre convenablement, il lui a fallu chercher un endroit convenable, négocier un bail, embaucher une entreprise d'architectes et de concepteurs pour aménager les locaux en fonction des besoins de l'Ordre et planifier, choisir et installer l'ameublement du personnel, des salles du conseil, des salles de réunion et des aires publiques.

Les dernières tâches

Au cours des derniers mois du mandat du Conseil transitoire, l'Ordre a commencé à inscrire ses membres et a tenu des élections au cours desquelles les membres de l'Ordre ont élu par vote 14 membres du conseil. À ce

groupe s'est ajouté, conformément à la Loi, 10 membres du conseil nommés par le gouvernement, pour un total de 24 membres élus et nommés.

Les derniers arrangements ont été faits pour installer l'Ordre dans ses locaux permanents. À la fin de son mandat en février 2009, le Conseil transitoire avait créé un ordre entièrement financé et fonctionnel qui avait déjà reçu 21 495 demandes d'inscription.

Travail du premier conseil et du personnel de l'Ordre : créer un chez-soi

Du 14 février au 30 juin 2009

Équiper le conseil

Au cours du dernier trimestre du premier exercice financier de l'Ordre, les membres élus et nommés du nouveau conseil et le personnel de l'Ordre ont dû s'atteler rapidement aux tâches essentielles. Le 24 février 2009, les membres du conseil se sont réunis pour la première fois dans le but premier d'élire les membres du comité exécutif ainsi que la première présidente du conseil. Les comités ont été créés et les présidentes de ces comités nommées. Les membres du conseil ont reçu par la même occasion une formation organisée par le personnel de l'Ordre portant sur leurs responsabilités dans le contexte de l'autoréglementation, sur l'intérêt public et sur les fonctions des membres des comités.

Lors de la deuxième réunion du conseil tenue en mai 2009, le budget d'exploitation de l'Ordre pour l'exercice se terminant le 30 juin 2010 a été approuvé. Tout au long de l'exercice financier, le personnel de l'Ordre a donné son soutien aux nouveaux comités en effectuant la recherche nécessaire, en organisant les réunions, en rédigeant les

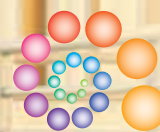
procès-verbaux et en exécutant d'autres tâches, dans le but de leur permettre de rédiger l'ébauche des processus essentiels et de définir les priorités de l'Ordre durant les quatre premiers mois de son mandat.

Au cours de cette période, le Service des inscriptions a fonctionné à pleine capacité, traitant des milliers de demandes d'inscription chaque mois le plus rapidement et le plus efficacement possible et travaillant en même temps à la mise sur pied d'un système complet de gestion des logiciels servant à l'inscription des membres et comportant également une fonctionnalité pour offrir plus tard des services en ligne, y compris le renouvellement de l'adhésion à l'Ordre. Au cours des trois derniers mois de son premier exercice financier, l'Ordre avait inscrit plus de 10 000 membres. Le personnel a également mis sur pied les systèmes administratifs et opérationnels de base utilisés pour les activités de tous les jours.

À partir de là

Les membres du conseil et du personnel se sont donné la main pour organiser, le 12 mai 2009, une réception marquant l'inauguration officielle de l'Ordre. À cette date, l'Ordre avait reçu 23 423 demandes d'inscription et avait délivré 9,328 certificats d'inscription.

En juin 2009, avant la fin de la première année d'activités de l'Ordre, le conseil a approuvé un plan de travail incluant la rédaction d'une ébauche des normes d'exercice et du code de déontologie de la profession. Cette ébauche doit normalement être terminée à l'été 2010 et les documents recevront l'approbation finale à l'automne 2010. Ce travail prévoit plusieurs consultations auprès des membres et des parties prenantes de l'Ordre.





Comités du conseil

Comités statutaires :

Comité exécutif

Le comité exécutif est chargé de surveiller la mise en oeuvre des politiques et la gestion des affaires de l'Ordre. Il est investi de tous les pouvoirs du conseil, sauf du pouvoir d'élaborer, de modifier ou de révoquer des règlements ou des règlements administratifs entre les réunions du conseil.

Membres du comité : Lois Mahon (présidente, élue), Heather Yeo (vice-présidente, élue), Theresa Kralovensky (élue), Eugema Ings (élue), Susan Bebonang (membre du public nommée), Christine Forsyth (membre du public nommée)

Comité des plaintes

Le comité des plaintes étudie les plaintes écrites se rapportant à la conduite ou aux actes des membres de l'Ordre et fait enquête sur elles. Il détermine également les mesures à prendre, ce qui peut inclure le renvoi de la question au comité de discipline ou au comité d'aptitude professionnelle en vue de la tenue d'une audience.

Membres du comité : Linda Cottes (présidente, élue), Darlene Edgar (élue), Susan Bebonang (membre du public élue), Nerene Virgin (membre du public nommée), Elizabeth Matte and Lyne Rochette (non-membres du conseil)

Comité de discipline

Le comité de discipline entend les questions qui lui sont confiées ou renvoyées par le comité des plaintes, le conseil ou le comité exécutif, souvent dans le cadre d'une audience généralement ouverte au public, concernant les allégations de faute professionnelle ou d'incompétence portées contre les membres de l'Ordre. Il détermine également si un membre de l'Ordre est coupable de faute professionnelle ou est incompétent.

Membres du comité : Delora Deravi (présidente, membre du public nommée), Roxanne Lambert (élue), Marian Archer (élue), Nici Cole (élue), Younglee Ha (membre du public nommée), Brigitte Berneche (membre du public nommée), Lexi Goring (élue), Carolle Lafrance et Ann Hutchings (non-membres du conseil)

Comité d'aptitude professionnelle

Le comité d'aptitude professionnelle entend les questions qui lui sont renvoyées par le comité des plaintes, le conseil ou le comité exécutif concernant les allégations d'incapacité

de la part d'un membre de l'Ordre et, après une audience généralement fermée au public, ce comité détermine si le membre est atteint d'une affection physique ou mentale ou de troubles physiques ou mentaux qui sont tels que le membre est inapte à s'acquitter de ses responsabilités professionnelles ou que son certificat d'inscription devrait être assorti de conditions ou de restrictions.

Membres du comité : Aurelia DiSanto (présidente, élue), Diane Martin (membre du public nommée), Eleanor Heap (non-membre du conseil)

Comité d'appel des inscriptions

Ce comité est chargé de trancher les questions liées aux demandes d'inscription portées en appel. Lorsque l'auteur d'une demande d'inscription le sollicite, ce comité étudie la question si la registrature a proposé de refuser à l'auteur de la demande un certificat d'inscription ou d'assortir son certificat d'inscription de conditions ou de restrictions auxquelles l'auteur de la demande ne consent pas.

Membres du comité : Darlene Edgar (présidente, élue), Marian Archer (élue), Christine Forsyth (membre du public nommée), Nerene Virgin (membre du public nommée), Nicola Findlay et Judith Litvak (non-membres du conseil)

Comités non statutaires

Comité des inscriptions

Ce comité fait des recommandations au conseil en ce qui a trait à l'élaboration de politiques portant sur l'inscription des membres de l'Ordre et à l'élaboration de procédés permettant d'évaluer et d'approuver les programmes d'enseignement et d'évaluer le dossier académique des personnes qui font une demande d'inscription. Le comité n'étudie pas les demandes d'inscription et ne prend aucune décision concernant les demandes d'inscription.

Membres du comité : Leslie Kopf-Johnson (présidente, élue), Anna Baas-Anderson (élue), Theresa Kralovensky (élue), Diane Martin (membre du public nommée), Hala Hasabelnaby et Barbara Vanry (non-membres du conseil)

Comité des normes d'exercice

Ce comité fait des recommandations au conseil en ce qui a trait à l'élaboration d'un code de déontologie et de normes d'exercice de la profession qui sont respectueux de la diversité et du caractère multiculturel de la province. Il est également chargé de l'élaboration d'un processus de consultation concernant le code de déontologie et les normes d'exercice de la profession.

Membres du comité : Roxanne Lambert (présidente, élue), Leslie Kopf-Johnson (élue), Heather Yeo (élue), Richard Winters (élu), Mary Gordon (membre du public nommée), Janette Pelletier (membre du public nommée), Brigitte Berneche (membre du public nommée), Carol Crill Russell (membre du public nommée), LuAnn Hill-MacDonald et Carolyn Masi (non-membres du conseil)

Comité des nominations

Ce comité doit, lors de la première réunion du conseil suivant chaque élection tenue régulièrement, faire des recommandations au conseil en vue de la nomination des membres des comités et de la nomination de la présidente ou du président de chaque comité (à l'exception du comité exécutif).

Membres du comité : Eugema Ings, (présidente, élue), Roxanne Lambert (élue), Leslie Kopf-Johnson (élue), Mary Gordon (membre du public nommée), Younglee Ha (membre du public nommée)

Comité des élections

Ce comité a pour fonctions de déterminer de temps à autre les procédures à suivre pour mener des élections,

de voir à ce que les procédures d'élection établies soient suivies, de résoudre les différends sur les questions de l'éligibilité d'un membre à un poste au sein du conseil ou de son admissibilité à voter lors des élections des membres du conseil, de fixer la date de chaque élection et d'en informer le conseil, de recompter les votes si on le lui demande et de prendre les mesures nécessaires ou de demander à la registrature de prendre les mesures nécessaires si le service postal est interrompu ou si Postes Canada a commis une erreur.

Membres du comité : Anna Baas-Anderson, (présidente, élue), Darlene Edgar (élue), Theresa Kralovensky (élue), Susan Bebonang (membre du public nommée).

Notre mandat

La fonction première de l'Ordre est de servir et de protéger l'intérêt du public. Pour cela, il doit :

Établir les normes d'inscription pour s'assurer que seules les personnes qualifiées et compétentes sont inscrites comme membres de l'Ordre;

Tenir un registre public des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance;

Établir un code de déontologie et des normes d'exercice pour les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance;

Faire enquête sur les plaintes portées par le public au sujet de la conduite de ses membres et, au besoin, discipliner les membres;

Assurer le public que les membres de l'Ordre ont la responsabilité de donner aux enfants des soins et des services d'éducation de la petite enfance de haut calibre.





ORDRE DES ÉDUCATRICES COLLEGE OF
ET DES ÉDUCEATEURS EARLY CHILDHOOD
DE LA PETITE ENFANCE EDUCATORS

438, avenue University, bureau 1900

Toronto, ON M5G 2K8

Tél : 416 961-8558 Sans frais : 1 888 961-8558 Télécopieur : 416 961-8772

info@ordredesepe.on.ca

www.ordredesepe.on.ca